

Soyons **parc**

Magazine du Parc naturel régional Oise - Pays de France

► JE COMPRENDS

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS !

10 QUESTIONS-RÉPONSES

JE COMPRENDS
POUR APPRÉCIER ET RESPECTER NOS FORÊTS



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

JUIN - SEPTEMBRE 2015 • n°29



Contrairement aux espaces urbains, la forêt est perçue comme un espace de liberté où chacun peut se promener ou pratiquer des activités de plein air comme bon lui semble. Si la majorité de nos forêts sont effectivement ouvertes au public, certaines forêts sont privées et ne le sont pas.

Par ailleurs, dans les forêts qui accueillent du public, il existe quelques règles de bon sens à ne pas oublier, qui permettent de respecter la faune et la flore et de partager, en bonne intelligence, la forêt avec l'ensemble des utilisateurs (forestiers, chasseurs, randonneurs, etc.).

Nous sommes souvent interrogés par le public sur ce qui est autorisé ou non en forêt. Aussi, nous avons eu l'idée de faire un recueil des questions les plus fréquemment posées et d'y répondre afin de vous apporter une information pratique.

Alors, avant de partir profiter du calme de nos forêts, je vous invite à parcourir le dossier central de ce numéro du magazine.

Bonne balade,

Patrice Marchand
Président du Parc naturel régional
Oise-Pays de France
Premier Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Oise
Maire de Gouvieux

- Directeur de publication
Patrice Marchand
- Directrice de la rédaction
Sylvie Capron
- Rédactrice en chef
Dorothée Rulence
- Rédaction
Markedia
Parc naturel régional Oise -
Pays de France
- Photo couverture
© **PNR OPF**
- Photos non légendées
© **PNR OPF**
- Réalisation
Markedia : www.markedia.net
- Impression
Groupe des imprimeries Morault
- Tirage
90 000 exemplaires

ISSN : 1774-5683
Reproduction interdite

sommaire

3 J'informe

Visite des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : une étape vers le renouvellement du label

4 Je découvre

Le CEEBIOS Centre Européen d'excellence en Biomimétisme de Senlis

5 Je comprends

Législation en forêt. Quelques règles de savoir vivre pour préserver cet environnement



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

8 Je communique

9 Je témoigne

Un office de Tourisme aux couleurs du territoire

10 J'agis

Défi écocitoyen : un nouveau site pour agir avec le Parc !

11 Je joue

12 Je partage

VISITE DES RAPPORTEURS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE :

UNE ÉTAPE VERS LE RENOUVELLEMENT DU LABEL

LES 25 ET 26 FÉVRIER DERNIERS, UNE DÉLÉGATION COMPOSÉE DE REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE A SILLONNÉ LE PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE POUR Y DÉCOUVRIR DES SITES EMBLÉMATIQUES ET RENCONTRER DE MULTIPLES ACTEURS DU TERRITOIRE. CETTE VISITE REVÊTAIT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE : CONVAINCRE DU BIEN-FONDÉ DU RENOUVELLEMENT DU LABEL « PARC NATUREL RÉGIONAL » POUR LA PÉRIODE 2016/2028.

Une nouvelle étape dans la révision de la Charte

Rappelons que pour obtenir ce renouvellement, le Parc doit réviser sa Charte, c'est-à-dire redéfinir les grandes orientations pour le territoire et les mesures que s'engagent à mettre en œuvre le Parc, les collectivités territoriales et l'État pour 12 ans. Aussi, s'est-il lancé, depuis de longs mois, dans le processus de révision de sa Charte avec l'ensemble des collectivités concernées : Régions, Départements et communes.

Ce travail de réflexion a abouti à l'écriture d'un avant-projet de la Charte, qui a été **validé par le Comité syndical du Parc, le 12 novembre 2014 et transmis à l'État.**

Il s'agit à présent de recueillir l'avis du Ministère de l'environnement, du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), organisme composé d'experts, et de la Fédération des Parcs naturels régionaux sur cet avant-projet. C'est dans ce cadre que le rapporteur du CNPN, chercheur au CNRS, et le Président du Parc naturel régional de l'Avesnois, se sont rendus sur le terrain pendant deux jours en février dernier.

Des visites de terrain pour convaincre

Le programme de visites des 25 et 26 février 2015 fut particulièrement dense : présenter le territoire et permettre aux rapporteurs d'appréhender ses principaux enjeux de façon à pouvoir rendre un avis éclairé sur l'avant-projet de charte.

Impossible de tout présenter et de tout voir en deux jours...

1^{ère} journée La première journée fut l'occasion de mettre l'accent sur plusieurs actions importantes menées au sein du Parc : actions de préservation du corridor écologique de Courteuil/Avilly-Saint-Léonard, initiatives d'un groupe d'agriculteurs pour la préservation de la ressource en eau des champs captants de Boran/Précy-sur-Oise, exemple de reconversion d'un corps de ferme en logements, accompagnement des communes par le Parc en matière d'urbanisme et de paysages...

2^{ème} journée La seconde journée fut dédiée à l'extension du Parc de 59 à 86 communes, notamment avec la rencontre de maires qui aspirent à rejoindre le Parc. La visite s'est achevée à l'abbaye de Royaumont puis en forêt domaniale d'Ermenonville, où les actions de restauration des landes menées avec l'Office national des Forêts et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ont été présentées.



L'affaire de tous

À entendre les premières réactions, **les rapporteurs furent impressionnés par la qualité du patrimoine paysager, naturel et architectural** du territoire. Dans ce cadre, la logique d'extension du Parc et l'importance des actions menées en faveur des corridors écologiques ont été bien appréhendées. Mais surtout, cette visite fut l'occasion de faire sentir aux rapporteurs combien **le Parc est l'œuvre d'un ensemble d'acteurs complémentaires** : élus, agriculteurs, acteurs économiques, sites touristiques, gestionnaires des milieux naturels ...



LE CEEBIOS

CENTRE EUROPÉEN D'EXCELLENCE EN BIOMIMÉTISME DE SENLIS

Quel est le point commun entre les ailes d'un avion, une bande velcro, un turboréacteur et une station d'épuration ?

Ce sont, tous, les fruits de recherches inspirées du vivant pour tirer parti de l'infinie créativité de la nature : des formes adoptées par les espèces animales (ailes de rapaces pour les avions, nautilaire pour les turboréacteurs), des matériaux développés par les êtres vivants, des interactions comme l'écosystème des marais dont s'inspirent les systèmes de filtration de certaines stations d'épuration... Tous ces exemples relèvent du biomimétisme, une discipline à haut potentiel au service de l'innovation industrielle.

Une reconversion audacieuse

Nombre d'entreprises ont recours à ces approches innovantes mais force est de constater qu'il n'existait pas en France de centre de recherche spécialisé, capable de fédérer les différentes initiatives dans ce domaine. C'est le constat que réalisa la ville de Senlis dès 2009 quand s'est posée la question de la fermeture de la caserne militaire Ordener sur son territoire. Pourquoi ne pas faire du démantèlement de la caserne une opportunité avec la création du CEEBIOS sur les 10 ha du site ?

La vision a pris progressivement forme : concevoir un projet de développement à la fois économique, technologique, social et écologique, un projet innovant autour du biomimétisme, capable de redonner une nouvelle impulsion au territoire.

Un projet fédérateur ancré sur les valeurs du Parc

Depuis lors, le CEEBIOS a commencé à se structurer pour fédérer autour du biomimétisme un campus d'entreprises (start-up, TPE, PME innovantes), un pôle de formation, un pôle de recherche et un espace de conférences. De multiples échanges se sont établis avec les universités, les chercheurs et des groupes d'experts, notamment dans le cadre de colloques et rencontres internationales.

Le projet du CEEBIOS s'inscrit parfaitement en cohérence avec la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France, l'objet des recherches formant un argument de plus en faveur de la préservation de la biodiversité : il s'agit de préserver pour apprendre.

« LE BIOMIMÉTISME, C'EST RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DE DÉVELOPPEMENT À DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX ET DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES BEAUCOUP PLUS BAS QUE CE QU'ON PRATIQUÉ AUJOURD'HUI »,
rappelle Gilles Bœuf, Président du CEEBIOS.

Rien d'étonnant à ce que l'initiative soit soutenue par le Parc : la dynamique instaurée bénéficie pleinement des expertises croisées entre le PNR et le CEEBIOS, pour accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets de développement.

CONTACT

LE CEEBIOS
62 rue du Faubourg Saint Martin 60300 Senlis
Tél. : 03 44 53 00 80 raskin.k@ville-senlis.fr
Pour en savoir plus : www.ceedbios.fr



LA PAROLE À...

Kalina RASKIN,

Chargée de Développement Scientifique du CEEBIOS

Le CEEBIOS est le fruit de deux ambitions : d'une part la volonté d'offrir de nouvelles perspectives de développement au territoire de Senlis, et d'autre part le souhait de fédérer des compétences innovantes, capables d'instaurer un rayonnement national et international. C'est donc d'abord une chance pour le territoire !

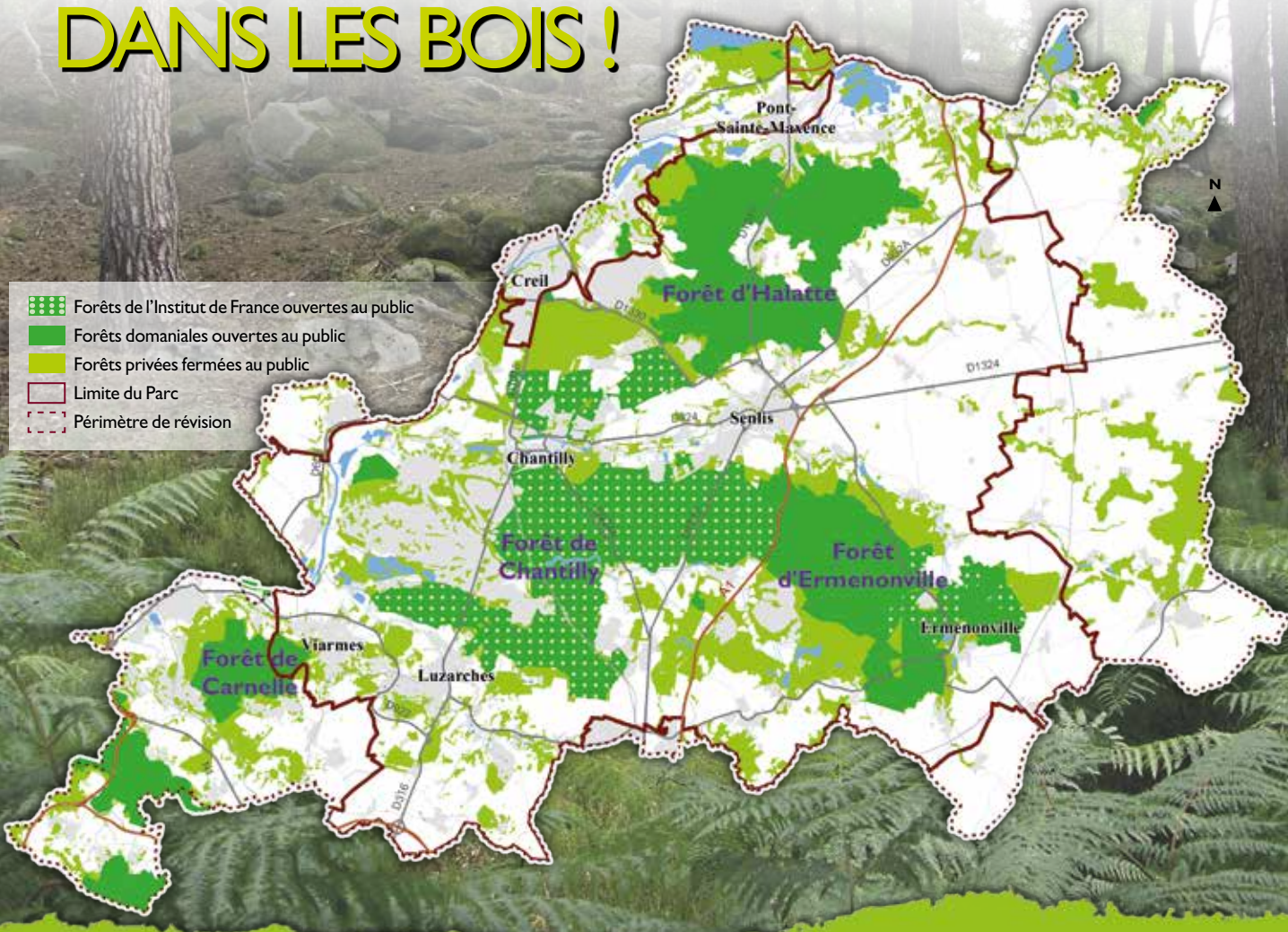
Ce projet s'est étoffé progressivement à partir d'une analyse assez visionnaire des élus, totalement en phase avec les objectifs du Parc. Après une première phase d'élaboration et de négociation du projet qui a abouti à la contractualisation entre la Ville et l'Armée en 2012, l'année 2014 a marqué une étape majeure que concrétisent le schéma d'aménagement et le lancement des premières orientations opérationnelles. Les ambitions pour 2015 doivent assurer une montée en puissance du site : lancement des premiers projets de R&D, adhésion d'un premier cercle d'acteurs économiques et publics, accueil d'incubateurs...

Un premier groupe de travail s'est formé sur la question de l'habitat bio-inspiré. Le modèle marquant dans ce domaine est l'arbre : il accueille du vivant, produit son énergie, stocke du carbone, s'auto assemble à partir d'éco-matériaux... L'habitat bio-inspiré devrait donc nous permettre d'aller de l'avant dans des domaines aussi divers que l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau, l'accueil de la biodiversité ou les éco-matériaux.



10 QUESTIONS-RÉPONSES POUR APPRÉCIER ET RESPECTER NOS FORÊTS

PROMENONS-NOUS DANS LES BOIS !



- Forêts de l'Institut de France ouvertes au public
- Forêts domaniales ouvertes au public
- Forêts privées fermées au public
- Limite du Parc
- Périmètre de révision

VOUS ÊTES NOMBREUX À NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS SUR CE QUI EST PERMIS OU INTERDIT EN FORÊT, OU PLUS GÉNÉRALEMENT SUR CE QUI EST RECOMMANDÉ POUR PROFITER PLEINEMENT DE CET ESPACE À LA FOIS NATUREL ET EXPLOITÉ, SAUVAGE ET FRÉQUENTÉ. CUEILLETTE, PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE LOISIR, SÉCURITÉ, ATTITUDE VIS-À-VIS DES ANIMAUX... LES SUJETS D'INTERROGATION SONT NOMBREUX. LES RÉPONSES DÉPENDENT TANTÔT DE LA RÉGLEMENTATION, TANTÔT DES LIEUX CONCERNÉS, TANTÔT DU BON SENS... NOUS VOUS PROPOSONS DE FAIRE LA LUMIÈRE SUR LES 10 QUESTIONS QUI REVIENNENT LE PLUS SOUVENT.

Forêts domaniales, communales ou privées, quelles différences ?

La forêt représente un patrimoine environnemental commun, mais elle n'échappe pas au droit de la propriété même quand elle est ouverte à tous. Une forêt relève toujours d'un propriétaire : l'État (on parle alors de forêt domaniale), une collectivité territoriale (forêt communale, départementale ou régionale), un particulier ou une société (forêt privée).

Propriétaire	Forêts relevant du régime forestier			Forêt privée
	État (forêts dites domaniales)	Communes, Départements	Institut de France (Domaines de Chantilly et de Chaalis)	Particulier ou société
Gestionnaire / qui contacter	ONF	ONF	ONF	Propriétaire
Lesquelles sur notre territoire ?	Halatte, Ermenonville pour partie (voir carte), Carnelle, L'Isle-Adam, Montmorency	Forêts de Gouvieux, Fleurines...	Forêts de Chantilly et d'Ermenonville pour partie (voir carte)	Haute-Pommeraye, nombreuses forêts en lisière des massifs
Accueil du public	OUI	OUI	OUI	NON*

* : sauf autorisation spéciale du propriétaire

10
QUESTIONS
RÉPONSES

POUR APPRÉCIER ET RESPECTER NOS FORÊTS

1 Est-ce que je peux cueillir librement des fleurs, des champignons, du petit bois ?...

Le Code civil est clair : « les fruits naturels ou artificiels de la terre (...) appartiennent au propriétaire », que les forêts soient privées ou publiques. La cueillette sans autorisation du propriétaire est donc en théorie interdite.

Dans les faits, la cueillette est tolérée dans les forêts domaniales et de l'Institut de France à partir du moment où elle garde un caractère familial et surtout non commercial. Il est possible de ramasser quelques fleurs, châtaignes et champignons, mais gare aux abus ! Pas question par exemple de venir remplir une camionnette de bois mort ou de ramasser des pleines brassées de fleurs...

Attention, par ailleurs, la cueillette d'espèces protégées est interdite.

Une chose est certaine, les fleurs ne sont jamais aussi belles que dans leur élément naturel. Le bois mort quant à lui contribue au maintien de la biodiversité. A nous de privilégier le plaisir des yeux et de ne pas contribuer au pillage des ressources naturelles.

2 PUIS-JE ME BALADER AVEC MON CHIEN EN FORÊT ?

La loi prévoit que le chien doit être maintenu sous l'autorité de son maître. Or l'animal est considéré comme divaguant dès lors qu'il ne répond plus au contrôle vocal de son maître...

La meilleure solution reste encore de tenir son chien en laisse en forêt. Il peut lui-même se perdre en fouinant dans les sous-bois, être blessé par un animal qu'il aura surpris ou tout simplement effrayer des promeneurs.

Une vigilance particulière est nécessaire au printemps, période de naissances chez les mammifères et de nidification des oiseaux. Garder son chien avec soi, c'est donc le protéger et préserver la faune sauvage.

3 PEUT-ON PRATIQUER LE QUAD, LA MOTO OU LE 4X4 EN FORÊT ?

NON ! La circulation au sein des parcelles, dans les sous-bois, est évidemment interdite. Mais elle est également interdite sur tous les chemins et sentiers forestiers ainsi que sur les routes forestières équipées de barrières et/ou panneaux. Cette interdiction couvre donc peu ou prou l'ensemble de nos massifs forestiers en dehors des routes nationales, départementales et communales. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes. Au-delà de la loi, c'est avant tout une question de bon sens et de respect : le passage de véhicules à moteur dégrade les habitats naturels, met en péril la faune et la flore sauvages, engendre des nuisances sonores, dégrade les chemins, peut également provoquer des accidents... La forêt est avant tout un espace de tranquillité, ne l'oublions pas !

Galop en forêt

Le nord-ouest de la forêt de Chantilly est parcouru par 47 km de pistes dédiées à l'entraînement des chevaux de course, dont 17 km pour le galop. Évitez ce secteur le matin, les entraînements ayant lieu de 6h à 13h tous les jours. Privilégiez les itinéraires conseillés sur la plaquette «Soyez prudent» disponible en téléchargement sur le site internet du Parc : www.parc-oise-paysdefrance.fr/files/site_internet/entrainementchevauxcoursesept06.pdf

Dans tous les cas, **soyez prudent aux abords des pistes d'entraînement !** En plein effort d'entraînement, le cheval est nerveux et peut faire un écart dangereux pour lui, le cavalier et les promeneurs.

Voici quelques recommandations pour traverser les pistes en toute sécurité :

- ▶ Privilégiez les itinéraires conseillés et le passage au niveau des carrefours gardés.
- ▶ Avant de traverser une piste, marquez un temps d'arrêt. Si vous entendez des chevaux arriver, ne traversez pas et restez en retrait.
- ▶ Après le passage d'un cheval, traversez rapidement.
- ▶ En VTT, les pistes en sable peuvent être difficiles à traverser, mettez pied à terre.

4 JE SOUHAITERAIS CAMPER EN FORÊT, EST-CE AUTORISÉ ? PUIS-JE FAIRE DU FEU ?



Dans nos forêts qui sont toutes classées ou inscrites pour leur valeur patrimoniale et paysagère, le camping est interdit. Le bivouac (une seule nuit) peut être toléré sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation du propriétaire ou du gestionnaire. Il est donc nécessaire de consulter l'Office National des Forêts. Dans tous les cas, il est indispensable de laisser les lieux parfaitement propres et d'emmener les déchets avec soi.

La loi interdit de faire du feu en forêt et à moins de 200 m d'une forêt en raison du risque avéré d'incendie, et ceci, quelle que soit la période.

5 QUE DOIS-JE FAIRE POUR ORGANISER UNE SORTIE DE GROUPE ?

Se balader en forêt en petit groupe d'amis n'a jamais posé de problème. Les choses se complexifient à partir du moment où le cadre habituel familial ou du cercle des amis est dépassé : mise en place d'activités de groupes, organisation de compétitions sportives, rallyes, tournage de films nécessitant une occupation prolongée du site forestier...

Toute pratique d'activités en groupe ou à caractère exceptionnel demande l'obtention d'une autorisation préalable du propriétaire de la forêt, ne serait-ce que pour mettre en place les conditions requises de sécurité. Dans les forêts gérées par l'ONF, il convient de contacter : daisy.copeaux@onf.fr (ONF, Unité territoriale des 3 Forêts, 60520 La Chapelle-en-Serval).

Attention, certaines manifestations, notamment celles à caractère sportif, peuvent par ailleurs nécessiter une autorisation préfectorale. Renseignez-vous auprès de votre préfecture.



6 ENTRE RANDONNEURS ET VÉTÉTISTES, QUIA PRIORITÉ ?

Lieu privilégié de loisirs, la forêt accueille potentiellement de multiples activités : marche à pied, VTT, cheval... L'essentiel est que chacun puisse profiter sereinement de cet espace, dans le respect des autres et des habitats naturels.

Afin d'assurer la sécurité de tous, des règles sont communément admises : le piéton est prioritaire ; les VTT cèdent le passage aux chevaux, les chevaux cèdent le passage aux piétons (en dehors des pistes d'entraînement pour les chevaux de course). Au-delà de ces usages, la courtoisie, le bon sens et le respect de l'environnement restent des valeurs sûres pour apprécier la forêt dans les meilleures conditions.



7 COMMENT PUIS-JE M'INFORMER DES JOURS DE CHASSE ?

Les jours et les sites de chasse sont définis précisément pour les forêts domaniales et de l'Institut de France. Il est possible de trouver l'information sur le portail de l'ONF : www.onf.fr (choisissez votre région et utilisez le moteur de recherche avec le mot clé « chasse »). Pour chaque forêt, vous pourrez télécharger la carte générale qui permet de situer les différents lots de chasse, et le calendrier permettant de connaître les jours chassés selon les lots.

Une autre recommandation importante est de bien prendre en compte, sur place, les panneaux de signalisation de la chasse, positionnés le long des routes circulantes et aux principales entrées des forêts, et de ne pas s'approcher des parcelles en cours de chasse.

8 SI JETROUVE UN ANIMAL BLESSÉ, QUE DOIS-JE FAIRE ?

La première chose à faire est de s'assurer que l'animal est réellement blessé, ce qui n'est pas si évident. Ainsi, si vous trouvez un jeune faon dans un sous-bois, ne le touchez pas car il n'est certainement pas abandonné. Sa mère l'a probablement laissé à l'abri pendant qu'elle recherche de la nourriture...

Face à un animal blessé, le mieux est de contacter sans trop tarder un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Ces organismes ont pour vocation d'accueillir les animaux sauvages en difficulté pour les soigner, avant de les relâcher. Le centre pourra en particulier vous conseiller sur les premières mesures à prendre : comment éventuellement attraper l'animal, comment le transporter... L'animal blessé peut avoir des réactions imprévisibles et donc dangereuses.

N'essayez pas de le nourrir par vous-même.

Sur le territoire du Parc, il est recommandé de contacter le centre de Picardie Nature au 03 62 72 22 59.

S'il s'agit d'un gibier blessé (cerf, sanglier, etc.), prévenez la gendarmerie nationale ou la mairie de la commune.

9 EN CAS DE MALAISE OU ACCIDENT EN FORÊT, QUI PRÉVENIR ?

Il peut arriver de se blesser, faire une chute ou avoir un malaise en forêt, comme ailleurs. La première des choses est de protéger la personne de tout nouveau danger éventuel puis d'alerter les secours en composant le numéro d'urgence : le 112. Les téléphones portables peuvent ne pas fonctionner en forêt, faute de couverture réseau.

Si la personne fragilisée peut regagner votre véhicule, c'est la meilleure solution. Si celle-ci ne peut pas se déplacer, il est essentiel de bien repérer où elle se trouve (numéro de parcelle, nom du poteau le plus proche...) avant de partir prévenir les secours. Pensez à protéger la personne du froid et gardez votre sang-froid.

10 QUE FAIRE SI JE ME PERDS ?

Avant tout, il s'agit d'éviter de se perdre... Pour cela, plusieurs recommandations s'imposent : s'équiper d'une carte IGN au 1/25 000 (où les numéros de parcelles et les noms des sentiers sont indiqués), privilégier les parcours balisés, éviter de couper à travers les sous-bois dans lesquels il est facile de perdre le sens de l'orientation.

Si malgré tout il vous arrivait de vous égarer, l'essentiel est de ne pas paniquer. Les poteaux forestiers seront vos meilleurs alliés pour arriver à regagner une route. Le tout est d'éviter de tourner en rond en gardant le cap sur une direction donnée.



LA PAROLE À...

Daisy Copeaux, Responsable de l'unité territoriale des Trois Forêts, Office National des Forêts

L'ONF a pour vocation d'assurer la gestion durable des forêts publiques qui bénéficient du régime forestier. Nous intervenons donc tant pour permettre l'accueil du public que pour préserver la biodiversité, assurer l'entretien et le renouvellement de la forêt, etc.

Concernant l'entretien, la question des déchets est importante. Sur la forêt domaniale, l'ONF, grâce au cofinancement du Conseil départemental de l'Oise, ramasse 20 à 25 t de déchets par an. Nous sommes aussi aidés par des bénévoles, mais cela mobilise énormément de moyens. Certains habitants viennent décharger en forêt leurs déchets de coupe des jardins, parfois de bonne foi en pensant que leurs déchets verts fertiliseront le sol. C'est une grave erreur ! Ces déchets contiennent des graines qui se disséminent et concurrencent les espèces forestières. Parmi ces plantes invasives, on peut citer le bambou, la renouée du Japon, le cerisier tardif, le laurier... Les déchets verts doivent absolument être transformés en compost dans le jardin ou amenés en déchetterie.

L'ONF réalise aussi des travaux en forêt pour maintenir sa bonne santé. Régulièrement, des parcelles doivent être régénérées. Ces chantiers peuvent représenter des dangers pour le public, même quand les travaux sont interrompus. Il est donc important de respecter les consignes de sécurité mentionnées sur les panneaux. De façon générale, je ne peux que recommander de privilégier la promenade sur les chemins. Le fait d'entrer dans les parcelles peut déranger les animaux et avoir des répercussions sur certaines espèces, en particulier au printemps pendant la période des naissances.

La forêt a été sectorisée par des chemins forestiers en terrain naturel pour sa gestion, aujourd'hui très mécanisée. La coupe des arbres se déroule principalement l'hiver, hors période de montée de sève. Les bois, de dimensions diverses, sont acheminés depuis la forêt jusqu'aux routes forestières accessibles aux camions routiers. Le passage répété de ces tracteurs laisse des traces plus ou moins profondes selon la pluviométrie. L'exploitant a l'obligation de remettre ces chemins en état une fois son chantier achevé et les sols ré-essuyés entre mai et septembre.



Les dernières éditions :



VIVONS LE PARC PRINTEMPS ÉTÉ 2015

Comme chaque année, le Parc a édité son livret de manifestations proposées par ses partenaires sur le territoire. Il est disponible dans de nombreux points de diffusion sur le territoire du Parc (offices de tourisme, cinémas, bibliothèques, mairies...). Vous pouvez également le télécharger sur le site internet du Parc (rubrique visitons le Parc, sortons avec le Parc). Vous y trouverez un large panel de manifestations pour occuper vos week-ends.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Le Parc a fait paraître son rapport d'activités. Disponible sur simple demande à la Maison du Parc ou téléchargeable sur le site internet du Parc (rubrique document), il décrit l'ensemble des actions menées par le Parc au cours de l'année 2014.

VISITES COMMENTÉES DANS 4 VILLAGES DU PARC : « ESPACES VERTS ET JARDINS, DES PRATIQUES DE JARDINAGE PLUS ÉCOLOGIQUES ! »

Réduction des herbicides, plantation de haies champêtres et de plantes vivaces, paillage, tontes différenciées... venez découvrir ces pratiques mises en place au sein des espaces verts de nombreuses communes du Parc et pouvant être appliquées dans vos jardins.

Dans le cadre de son programme **pour une gestion des espaces publics plus respectueuse des personnes et de l'environnement**, le Parc naturel régional organise avec les communes et l'association Nord Nature Chico Mendes, des visites commentées au sein de 4 villages de son territoire.

Celles-ci se dérouleront :

- Le samedi 30 mai de 10h30 à 12h à MONTEPILLOY
- Le samedi 30 mai de 14h30 à 16h à VILLERS-SAINT-FRAMBOURG
- Le samedi 6 juin de 10h30 à 12h à BARBERY
- Le samedi 6 juin de 14h30 à 16h à CHAUMONTEL

Lieu de rendez-vous : devant les mairies concernées. Visite gratuite mais inscription souhaitée au PNR - tél. : 03 44 63 65 65
Prévoir de bonnes chaussures.
Pour tout renseignement complémentaire contacter la mairie concernée ou le PNR.



« **N'hésitez pas à vous inscrire ! vous découvrirez de nouvelles façons de jardiner.** »

Nouveau !



CABANES DANS LES ARBRES

« Les Cabanes des Grands Chênes », un hébergement original à découvrir au cœur du domaine de verdure du château-golf de Raray. Dans l'un de ces 8 nids perchés entre 7 et 13 mètres du sol, dans les branches de chênes centenaires, voilà une expérience du « luxe à l'état sauvage » !

Conçues avec respect pour les arbres et l'environnement, ces cabanes de bois sont tout confort. Une aventure unique à vivre en amoureux, en famille ou entre amis !

www.cabanesdesgrandschenes.com

SAUVONS LES ÉTANGS DE COMELLES

Habitants, visiteurs, promeneurs à pied, à vélo, à cheval... nous apprécions tous le site des étangs de Comelles, ses balades au bord de l'eau, son petit château emblématique, les magnifiques vues qu'offre l'association de l'eau et de la forêt au cours des saisons...

Ce site, propriété de l'Institut de France, qui le maintient ouvert au public comme l'ensemble de la forêt de



Chantilly (en dépit des charges que cela représente), constitue l'un des lieux « de nature » les plus fréquentés du territoire du Parc naturel régional.

Mais ce site est fragile et souffre

depuis plusieurs années de plusieurs maux : ses étangs s'envasent, ses berges s'érodent, ses digues se fragilisent... Il subit également une très forte pression de la voiture dont la gestion est peu maîtrisée :

- trafic de transit sans relation avec l'accès au site ;
- flux importants de véhicules lors des week-ends de beau temps ;
- stationnement anarchique jusqu'au bord des étangs.

Le passage continu de véhicules sur des chaussées non adaptées et sur la digue de la Reine Blanche (devant le château) a induit leur dégradation, ce qui pose de sérieuses questions de sécurité et engage la responsabilité du propriétaire. Plus généralement, la qualité écologique et paysagère de ce site exceptionnel, se dégrade dangereusement.

Prenant en compte cette situation, l'Institut de France a ainsi engagé depuis plusieurs mois des travaux, notamment pour restaurer les vannages et consolider la digue de la Reine Blanche. Le Parc naturel régional et l'Institut de France, en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Département, Communauté de communes de l'Aire cantilienne, communes voisines, Syndicat de la Thève...) mènent par ailleurs une étude pour définir un nouveau schéma d'accueil afin de restaurer la qualité de ce site.

Dans ce cadre, l'une des premières actions qui va être engagée, est la **fermeture de la digue de la Reine Blanche à la circulation des véhicules motorisés** (sauf ayants droit). Celle-ci sera effective **à partir du 18 mai 2015** à l'occasion des travaux entrepris sur la digue et sera par la suite maintenue.

Cet espace sera ainsi rendu aux promeneurs, aux familles... qui pourront profiter en toute sécurité de la digue, de la vue sur les étangs, de la proximité des oiseaux d'eau... Cette fermeture va également permettre de limiter le risque de déstabilisation de cette digue fragilisée (et d'inondation en aval sur Coye-la-Forêt et Lamorlaye).

Suite à ce changement dans la circulation, une politique de stationnement raisonnée et structurée va être mise en place dans les prochaines années ainsi qu'une meilleure offre de découverte de la nature et du patrimoine de ce site.

Nous espérons ainsi éviter la dégradation de ce site exceptionnel pour qu'il continue à nous offrir, à tous, habitants et visiteurs, ses espaces enchanteurs.

UN OFFICE DE TOURISME AUX COULEURS DU TERRITOIRE



L'office de Tourisme de Chantilly a récemment fait peau neuve. Marie Lemaire, responsable de l'Office de Tourisme de Chantilly, fait le point sur les nouveaux agencements mis en œuvre selon le cahier d'idées proposé par le Parc.

Pourquoi avoir déménagé ?

L'office de tourisme de Chantilly a déménagé afin d'offrir une meilleure qualité d'accueil et bénéficier d'une situation plus centrale dans Chantilly. Nous sommes maintenant installés rue du Connétable, à deux pas du château et de l'hippodrome. Notre mobilier était disparate et difficilement réutilisable. À cette occasion, il nous fallait donc repenser l'accueil avec un nouvel agencement de l'espace et un mobilier adapté aussi bien à l'évolution de nos missions qu'à l'image du territoire.

En quoi le Parc vous a-t-il aidé ?

Nous avons été accompagnés par le PNR Oise-Pays de France qui avait engagé une réflexion sur l'agencement des offices de tourisme du territoire du Parc en faisant réaliser par une décoratrice un cahier d'idées. Nous avons en quelque sorte servi de « cobaye » pour expérimenter les recommandations et les propositions de ce cahier d'idées. Sans cette aide, nous n'aurions jamais pu faire évoluer ainsi notre structure qui intègre non seulement un accueil, mais aussi un espace enfants et un espace de valorisation du territoire.

Quelle est votre appréciation ?

Je dois dire que le résultat est réussi ! Nous nous sommes sentis bien dès le début et le public est manifestement satisfait : une chose ne trompe pas, le public reste plus longtemps... Outre le respect des normes d'accueil pour les personnes à mobilité réduite, les couleurs adoptées reflètent les valeurs du Parc et créent une ambiance sereine, dans un esprit naturel : des couleurs douces et claires avec une utilisation élégante du bois, le tout relevé par quelques touches colorées au niveau des sièges.

Est-ce si important ?

Depuis plusieurs années, les offices de tourisme doivent faire face à de nouveaux enjeux : nous sommes devenus de véritables acteurs du développement territorial. Notre rôle dépasse le simple accueil, nous devons créer du lien et contribuer au dynamisme local. C'est dans ce cadre que nous avons d'ailleurs créé la marque « Very Chantilly » et que nous développons le tourisme d'affaires en plus du tourisme de loisirs. Aussi, disposer d'un espace qui reflète les valeurs du territoire fait partie de la cohérence d'ensemble et traduit notre valeur ajoutée. Cela nous permet également d'être plus efficaces dans nos missions.

Je suis certaine que d'autres offices de tourisme vont piocher des bonnes idées dans le cahier des charges formalisé avec le Parc. Ils ont l'avantage de pouvoir venir voir à Chantilly ce que cela donne...

Contact :

Mme Marie Lemaire

Office de tourisme de Chantilly

Tél. : 03 44 67 37 37

UN NOUVEAU SITE POUR AGIR AVEC LE PARC !

ECONOMIES D'EAU
ECONOMIES D'ENERGIE
DEPLACEMENTS
COMPOSTAGE
PREVENTION DES DECHETS
BIODIVERSITE ET ECO-JARDINAGE



Agir avec le Parc

Économies d'énergie, économies d'eau, limitation des gaz à effet de serre, promotion du compostage, préservation de la biodiversité... autant d'objectifs que s'est donné le Parc afin de préserver les ressources de son territoire (et de la planète) pour les générations futures. C'est au regard notamment de cet engagement que notre territoire a obtenu son classement en Parc naturel régional.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières...

Le Parc, ses communes et ses partenaires, mènent déjà de nombreuses actions : rénovations thermiques des bâtiments communaux, de l'éclairage public, gestion différenciée des espaces verts... mais les gisements d'économies les plus importants se trouvent entre nos mains, dans les gestes que nous adoptons tous les jours !

- ▶ Un foyer qui composte ses déchets de cuisine et de jardins, c'est 100 kg de déchets évités et valorisés par an. 1000 foyers écocitoyens qui compostent c'est 200 tonnes de déchets évités par an !
- ▶ Un aérateur/limiteur de débit sur un robinet, c'est 4,5 m³ d'eau économisés par an (26 euros). 1000 robinets équipés, c'est 4500 m³ soit la consommation domestique de 300 citoyens du monde.

- ▶ Un foyer qui éteint les veilles de ses appareils électriques, c'est 300 kWh d'économie d'énergie par an (40 euros). 1000 foyers c'est 300 000 kWh soit la consommation d'énergie d'une école primaire ou celle de 14 maisons individuelles.

Ce sont autant de ressources naturelles préservées mais aussi d'économies pour notre budget !

Un site pour agir ensemble :

Parce qu'il n'y a pas de petit geste et que chaque initiative compte, le Parc met à la disposition de ses habitants le site « Défi écocitoyen du Parc ». Son objectif, mettre en valeur ce que vous faites déjà, vous proposer d'aller plus loin et vous apporter, pour cela, toute l'information nécessaire.



Rendez-vous sur :

▶ www.ecodefi.parc-oise-paysdefrance.fr

▶ 1, 2, 3, 4, 5... ou 6 premiers gestes à réaliser !

Vous faites déjà ? Dites-le nous !

6 premiers gestes écocitoyens vous sont proposés : pour chaque geste, nous vous indiquons les économies réalisées. Chaque geste coché fait tourner des compteurs qui comptabilisent les économies réalisées à l'échelle du territoire.

▶ Vous souhaitez faire plus ?

Découvrez d'autres gestes écocitoyens

Paillage, chasse d'eau double-flux, régulation du chauffage...

▶ Accédez à votre compte personnel

pour connaître les économies réalisées par votre foyer

Votre espace personnel, accessible avec votre mot de passe, vous indique les économies réalisées au sein de votre foyer en fonction des gestes cochés...

▶ Accédez à toutes les ressources

documentaires du Parc sur les thèmes écocitoyens

Fiches pratiques, guides, expositions... et découvrez de nombreux liens utiles.

▶ Devenez FOYER ECOCITOYEN

du Parc et recevez en primeur l'information du Parc

En participant, vous devenez foyer écocitoyen du Parc. Vous recevez les informations du Parc et une fois par mois des trucs et astuces sur les gestes écocitoyens...

▶ Participez pour votre commune

Quelle sera la commune la plus écocitoyenne ?

Une carte présente le nombre de foyers écocitoyens inscrits par commune. En proportion au regard du nombre d'habitants, la commune de Courteuil est aujourd'hui en tête !



200 foyers écocitoyens sont déjà inscrits.

▶ Objectif fin 2015 :

1000 foyers écocitoyens ? Chiche ? À vous de jouer !

Le Parc va demander le renouvellement de son classement en Parc naturel régional en 2016. Le nombre de foyers écocitoyens inscrits témoignera de la mobilisation de sa population.

Si vous êtes habitant d'une commune du périmètre d'extension actuellement à l'étude, vous pouvez aussi participer !

JE JOUE

CHANTILLY AU FIL DES SIÈCLES !



UN CÉLÈBRE CANTILIEN

À l'aide des indices et de la gravure, retrouvez le nom de cet illustre personnage de l'histoire française et de l'histoire de Chantilly.

- Je suis l'un des personnages les plus puissants de la Renaissance française ;
- Je porte un prénom, féminin de nos jours, en l'honneur de ma marraine bretonne, devenue reine de France ;
- Né à Chantilly, je rénove le château médiéval au goût de mon siècle.



Réponses : Je suis Anne de Montmorency (1493-1567), baptisé ainsi en l'honneur de la duchesse Anne de Bretagne, devenue reine de France en 1491. Ce prénom, maintenant féminin, était autrefois plus facilement mixte. Ami intime de François Ier et grand guerrier, il me nomme comte de France, chef de ses armées royales.

L'HIPPODROME À TOUTE BRIDE

- En quelle année s'est tenu pour la première fois le très connu Prix du Jockey-club, l'un des plus anciens de France encore en cours ?
1920 ; 1836 ; 1889
- Combien de chevaux s'entraînent quotidiennement sur les 120 km de pistes réservées en forêt de Chantilly ?
500 ; 1000 ; 2500
- De nos jours, le prestigieux Prix de Diane se court en 2 minutes et 3 secondes sur une distance de 2100 m. À quelle vitesse moyenne vont les chevaux ?
30 km/h, 40 km/h, 60 km/h

Réponses : 1. 1836 - 2. 2500 - 3. 60 km/h

PICATOU ASSISTE AUX COURSES

Combien de Picatou assistent aux courses de Chantilly ?



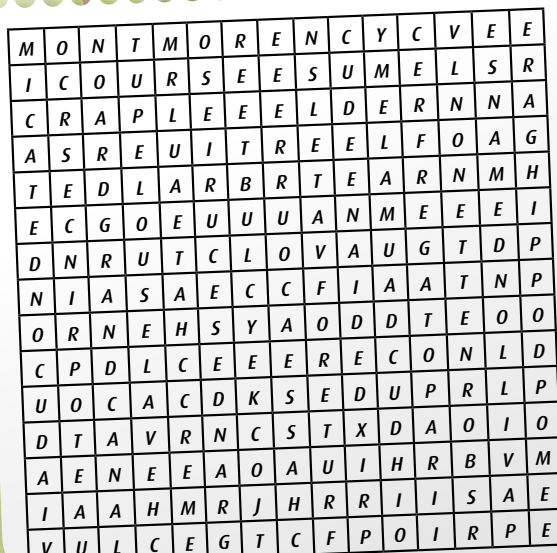
CHANTILLY EN MOTS MÊLÉS

Découvrez dans la grille ci-contre, 27 mots ou groupes de mots en lien avec le riche patrimoine et l'histoire de Chantilly. Les mots sont à lire en tout sens, à l'endroit ou à l'envers. Ils peuvent être en diagonale et une lettre peut servir plusieurs fois.

- | | | |
|-------------------|--------------------|----------------------|
| 1 BORNE | 10 GARE | 19 PARI |
| 2 CERF | 11 GRAND CANAL | 20 PAVILLON DE MANSE |
| 3 CHASSE À COURRE | 12 GRANDES ÉCURIES | 21 PELOUSE |
| 4 CHEVAL | 13 HIPPODROME | 22 POTAGER |
| 5 CONDÉ | 14 JOCKEY-CLUB | 23 POTEAU |
| 6 COURSE | 15 MONTMORENCY | 24 PRINCES |
| 7 CRÈME CHANTILLY | 16 MUSÉE | 25 PRIX DE DIANE |
| 8 DUC D'AUMAËLE | 17 NONETTE | 26 VATTEL |
| 9 FORÊT | 18 PARC | 27 VIADUC |

Mot-mystère

Avec les lettres restantes (à lire dans le sens usuel de la lecture), trouvez le label de qualité obtenu par la ville en 2007 !



JUIN
SAM 6

À LA DÉCOUVERTE DES PAPILLONS

Dans la prairie de la Maison du Parc, venez découvrir, avec l'association Picardie Nature, le monde fascinant des papillons. Pour les enfants, la sortie se terminera par la construction d'un mobile papillon avec Annie Ocana guide nature



Horaires et lieu de rendez-vous :
14h15, à la Maison du Parc à Orry-la-Ville

JUIN
DIM 7

VISITE CHEZ JEAN-MARC PENON MARAÎCHER

Sur son exploitation, Jean-Marc Penon vous parlera de son métier, des techniques de production et vous présentera la diversité des produits qu'il cultive.



Horaires et lieu de rendez-vous :
10h30 au carrefour route de Brasseuse D932

JUIN
SAM 13

VISITE À « LA CUEILLETTE DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL » AVEC BASILE PIOT

Venez-vous familiariser avec les techniques de production des fruits et légumes, et découvrir le métier de maraîcher.

Horaires et lieu de rendez-vous : 14h30, à la cueillette de la Chapelle-en-Serval RD1017, route de Paris à La Chapelle-en-Serval

JUIN
DIM 14

DE L'EAU DES MOINES À NOTRE EAU QUOTIDIENNE : UN RETOUR AUX SOURCES

Cette randonnée sur la journée de 12 km vous emmènera découvrir l'eau potable sous tous ses aspects.

Horaires et lieu de rendez-vous : 9h30, devant la mairie d'Asnières-sur-Oise. Retour prévu à 16h30. Prévoir un pique-nique

JUIN
SAM 20

LES FRAISES DE PONTPOINT VISITE CHEZ JACQUES ET HUBERT DELEMOTTE

Gariguettes, Mara des bois, Cigaline... Venez découvrir la spécialité de la famille Delemotte depuis plus de 30 ans.

Horaires et lieu de rendez-vous : 10h devant les «Fraises de Pontpoint» au 904 rue Saint Pierre à Pontpoint

JUIN
SAM 20

VISITE CHEZ CATHERINE DUVAL, PRODUCTRICE DE FRAISES

Catherine Duval vous emmènera découvrir sa production de fruits rouges certifiée agriculture biologique.

Horaires et lieu de rendez-vous : 10h30, au 10 bis rue de la Tannerie à Gouvieux

JUIN
DIM 21

À LA DÉCOUVERTE DES RICHESSES DE MONTÉPIILLOY

Un guide de l'association ARMORIAL vous fera découvrir le village de Montépilloy et son château.

Horaires et lieu de rendez-vous : 10h, devant le château de Montépilloy

JUIL
DIM 5

SI MORTEFONTAINE M'ÉTAIT CONTÉ

Accompagné d'Annie Ocana guide nature venez découvrir l'histoire de Mortefontaine, de son château et de ses monuments. Parcours de 8 km.

Horaires et lieu de rendez-vous : 9h15, devant l'église de Mortefontaine

AOÛT
DIM 23

LA FORÊT D'HALATTE, GRANDEUR NATURE

Venez participer à cette balade ludique, ponctuée d'énigmes et de petits défis au sein de la forêt royale d'Halatte. La sortie dure la journée prévoir un pique-nique.

Horaires et lieu de rendez-vous : 10h15, sur le parking du Mont Pagnotte, retour prévu à 16h30



Toutes les sorties sont gratuites mais nécessitent une inscription préalable auprès du Parc au 03 44 63 63 65
Prévoir des chaussures de marche pour toutes ces randonnées

Coup de cœur

Coup de cœur : Rendez-vous au château de Montépilloy

En plein cœur du Valois, construit au XII^{ème} siècle, dans le pittoresque village de Montépilloy, ce château vous ouvre ses portes pour un voyage historique. Depuis 2014, l'association ARMORIAL s'est donnée comme objectif d'entretenir et de valoriser les vestiges classés du château.

Ouvert au public de juin à septembre et sur rendez-vous toute l'année, un guide se chargera de vous accompagner à la rencontre du site et de ses seigneurs.



Plus d'informations sur : www.chateaumontepilloy.wix.com/chateaudumontepilloy



ile de France



val d'oise le département



Sojons parc

Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise - Pays de France



Retrouvez aussi l'actualité du Parc sur Facebook